

## BAPTÊME DU DAHLIA LABEL ROUGE « *A La Folie* »



*A La Folie des Plantes à Nantes, le 5 septembre 2015, a été baptisée une élégante variété de Dahlia Label Rouge, moderne et aérienne.*

Communiqué de presse Excellence Végétale – Été 2015

### A aimer A la Folie



Un nouveau Dahlia Label Rouge est né. D'abord identifié sous le nom de code DEL 10-47, il porte désormais un nom évocateur « *A la Folie* ». Ce Dahlia a été baptisé à l'occasion de la Folie des Plantes de Nantes, le samedi 5 septembre dernier, en présence de sa marraine, Fabienne Padovani, conseillère municipale en charge des Parcs et Jardins de la ville de Nantes et François Colson, Secrétaire Général de l'association Plante & Cité.

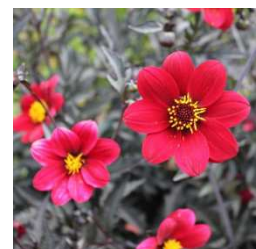
Cette nouvelle variété de Dahlia est une co-obtention Delbard / Jeanne de Laval. Après 5 années d'observation, elle a passé haut la main toutes les épreuves et a, enfin, été retenue par le très sévère jury de sélection Dahlia Label Rouge. Cela veut dire que c'est une variété plus florifère et plus résistante aux maladies que la plupart des Dahlias.

C'est un Dahlia qui se couvre, en fin d'été, de fleurs simples d'un beau rouge franc avec un

cœur jaune qui tranche. Le feuillage est particulièrement intéressant par sa couleur noire et son aspect fin et bien découpé. Il confère à la plante un air moderne et aérien, répondant ainsi aux goûts actuels.

Sa hauteur moyenne de 50-60 cm fait qu'il ne nécessite aucun tuteurage.

Utilisation recommandée : en massifs, associé à des plantes à fleurs ou feuilles rouges ou noires comme les célosies, glaïeuls, sauges, heuchères, coleus, géranium zonal, cordylone, pennisetum ... pour créer une belle harmonie. Et quelques touches de jaune pour illuminer l'ensemble : bidens, œillet d'Inde...



Cette nouveauté sera commercialisée, sous forme de tubercule, à compter du printemps 2016. Présenté avec l'estampille Label Rouge, le tubercule aura été cultivé au moins 20 semaines en plein champ et pèsera au minimum 90 g, ce qui garantit une maturité optimale et donc de meilleures chances de bonne reprise, dans le jardin. La forme et la couleur des fleurs seront également garanties grâce à la régénération in vitro des pieds-mères.



Son nom, ce Dahlia le doit à la manifestation Nantaise « La Folie des Plantes » qui, pour sa 28<sup>e</sup> édition, attendait 184 exposants et 40 000 visiteurs. Le Dahlia « A la Folie » est exposé au sein du très romantique Parc de Procé, situé au nord ouest de Nantes. Il a pris place au sein d'une belle collection de Dahlias Label Rouge qui portent, tous, des noms charmants sur le thème de l'amour : Noir Desire, Dame de Feu, Fripon, Innocence, Séduction, Valentino, Clair de Lune, Idylle, Mystère, Gourmandise... Une source d'inspiration inépuisable !

Nous vous encourageons à inviter cette nouveauté dans votre jardin dès le printemps prochain et espérons que, vous aussi, vous l'aimerez « A la Folie ».



## Une garantie de qualité supérieure



Savez-vous que le fameux **Label Rouge**, bien connu en alimentaire, existe aussi pour les plantes de jardin et que les **dahlias** sont les premiers à avoir décroché cette **reconnaissance officielle de qualité**

Association Excellence Végétale - 44 rue d'Alésia 75682 Paris cedex 14

Promotion et gestion des signes de qualité officiels et interprofessionnels de la filière horticole

[www.excellence-vegetale.org](http://www.excellence-vegetale.org) [contact@excellence-vegetale.org](mailto:contact@excellence-vegetale.org) SIRET 538 206 723 00024 N°TVA FR85538206723



**supérieure ? Le label rouge** est l'unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature.

Il est garanti par l'Etat : « *Le Label Rouge atteste que des denrées alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges, qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés* » (art. L.641-1 du code rural).

### **Les critères d'attribution sont définis dans un cahier des charges strict validé par l'Etat**

Le cahier des charges définit :

- L'ensemble des spécifications produits et leur niveau d'exigence.
- L'ensemble des critères de production.
- Le cahier des charges est encadré par un plan de contrôle défini par un organisme certificateur.

### **L'évaluation de la qualité supérieure est mesurée par une double notation.**

C'est un **jury d'experts** qui sélectionne les variétés labellissables. Le jury réunit producteurs, distributeurs, journalistes et amateurs, tous concernés par la qualité.

Cette sélection doit être ensuite confirmée par une seconde évaluation, réalisée tous les 2 ans par un **jury grand public**.

## **4 bonnes raisons de préférer les Dahlias Label Rouge**



### **1. Les Dahlias Label Rouge sont les meilleures créations**

Les variétés sélectionnées sont **plus belles, plus florifères, de meilleure tenue et plus résistantes** aux maladies que les variétés standards.

- Lors des journées de sélection, les jurys leur ont attribué des **notes supérieures** (d'au moins 20%) à celles des témoins standards.
- Cette démarche de sélection du **jury expert** est validée ensuite par un **jury de consommateurs**, auquel chacun peut participer.

### **2. Les Dahlias Label Rouge offrent une meilleure garantie de reprise**

- Leur tubercule est **plus gros** : le poids doit être d'au moins 90 g.
- La durée de culture exigée est de **20 semaines**, au lieu de 17 traditionnellement. Cette durée garantit une maturité optimale, pour une meilleure conservation du tubercule.
- Le cahier des charges prévoit un **tri manuel** des tubercules, moins agressif qu'un tri machine.
- Toutes ces étapes sont **contrôlées par un organisme certificateur** agréé par le Ministère de l'Agriculture.

### **3. Forme et couleur : Les caractéristiques variétales sont garanties**

Pour assurer la conservation variétale et apporter une garantie de forme et de couleur, les pieds-mères des bulbes sont **régénérés tous les 5 ans**, par la technique de l'in vitro. Le consommateur obtiendra ainsi **exactement** la fleur présentée sur l'emballage du produit.

#### 4. Chacun est invité à voter !

- ➔ en faisant connaître son avis, sur le site [www.qualite-plantes.org](http://www.qualite-plantes.org)
- ➔ en s'inscrivant aux jurys de consommateurs.

Le grand public est en effet un des acteurs-clés de cette démarche exigeante. Après un parcours long et contraignant, une double sélection par des jurys professionnels et des contrôles de culture rigoureux, les dahlias Label Rouge doivent aussi être confirmés par le vote du public. Tous les 2 ans, un critérium est ainsi organisé pour vérifier que les **Dahlias Label Rouge** ont **effectivement** des **qualités supérieures**.

### Les lieux où admirer les Dahlias Label Rouge jusqu'en octobre



- Le Parc arboretum de Labarthe (12)
- Le Jardin de Marie (18)
- Le Parc de Procé à Nantes (44)
- Le Jardin de Jammery (46)
- Le Jardin de l'Artiste Peintre André Van Beek (60)
- Le Jardin des Plantes à Paris (75)
- Le Parc Floral de Paris à Vincennes (75)
- Le Jardin de la Grenouillère (78)
- La roseraie des Sables d'Olonne (85)
- Les Jardins de la Terre (88)
- Le potager du Domaine de Saint-Jean de Beauregard (91)
- Le Jardin-école de Clamart (92)

Contact : Catherine Secq

06 11 30 30 73

[c.secq@excellence-vegetale.org](mailto:c.secq@excellence-vegetale.org)

[www.excellence-vegetale.org](http://www.excellence-vegetale.org)